



## PHILOSOPHIE DU CLUB AFFAIRES

### Un seul mot d'ordre : « Convivialité »

#### Un format de rencontre propice aux échanges

---

- Une rencontre mensuelle, par bassin d'emploi, ouvert à tous les secteurs d'activités
- Une séance de travail d'une heure, qui se poursuit par un déjeuner
- Une présentation individuelle afin de connaître l'activité de chacun des participants (1minute)
- Un focus d'entreprise de 10 minutes pour aller plus loin
- Un nombre de place limité (25 max) pour garantir l'équité des temps de parole et le respect du timing.

### Un réseau dynamique

---

Des membres qui voyagent d'un Club à l'autre pour enrichir leur carnet d'adresse et des rencontres inter-groupes (soirée d'été, dîner de fin d'année, visites d'entreprises etc.)

### Rejoindre le Club Affaires c'est :

---

- Tisser des relations d'affaires pouvant se transformer en opportunités économiques
- Favoriser le partage d'expériences
- S'informer sur la dynamique et les actions du réseau

## Article 1

---

Un groupe Club Affaires est exclusivement composé de membres volontaires, adhérents du réseau et à jour de leur cotisation.

## Article 2

---

Le groupe club a pour finalité de favoriser et développer, dans la convivialité, les mises en relations professionnelles, susceptibles de générer des contrats commerciaux.

## Article 3

---

Chaque membre du Club Affaire s'engage à faire la promotion des autres membres de son groupe dans son réseau commercial et/ou personnel. Ces échanges de contact (appelés aussi « mise en relation ») sont au cœur de la dynamique du Club Affaires.

Dans le cas où les coordonnées d'un membre sont transmises à un prospect, l'initiateur de la mise en relation doit impérativement en informer le membre concerné afin qu'il prenne toutes les dispositions nécessaires pour lui fournir un niveau de réponse/ produits/ services satisfaisant.

## Article 4

---

Les membres qui ne s'impliqueraient pas dans la promotion des autres membres s'exposent au non renouvellement de leur inscription.

## Article 5

---

Les échanges entre membres d'un groupe restent confidentiels et n'ont pas vocation à être exportés en dehors du Club.

## Article 6

---

Un secteur d'activité peut être représenté par plusieurs entrepreneurs au sein du Club Affaires. Toutefois, à des fins de bon fonctionnement, le bureau des membres veillera à éviter la sur représentation d'un secteur d'activité. Dans le cas où un secteur d'activité est représenté plusieurs fois dans le groupe, les membres concernés s'engagent, dans une démarche de transparence et de cohésion, à se rencontrer afin de définir clairement les produits/services représentés par chacun.

## Article 7

---

Les membres du Club Affaires sont libres de voyager d'un groupe à l'autre. Un calendrier mensuel des rencontres est fourni par mail à l'ensemble des membres du Club Affaires.